

AVIS PUBLIC

AVIS DE CONSULTATIONS ÉCRITES

**PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION
OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE**

(Districts Cascades et Hertel-Notre-Dame)

La soussignée donne avis public que, suivant l'adoption des projets de résolutions numéros 21-308, 21-309, 21-310 et 21-311 en date du 17 mai 2021, l'assemblée publique de consultation pour ces projets est remplacée par des appels de commentaires écrits, conformément au décret 433-2021 en date du 24 mars 2021.

Les demandes d'autorisations de ces projets particuliers (PPCMOI) visent à permettre la délivrance d'un certificat pour ce qui suit :

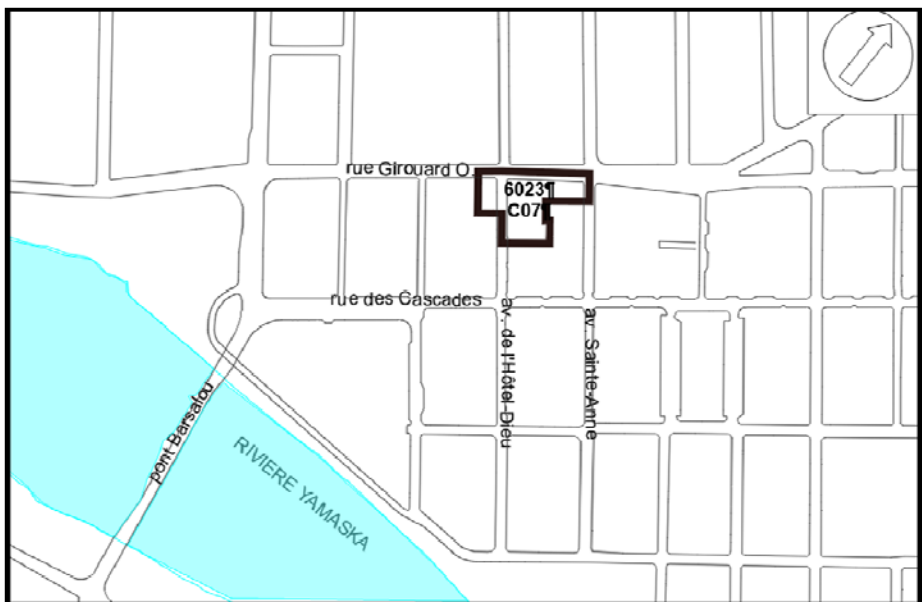
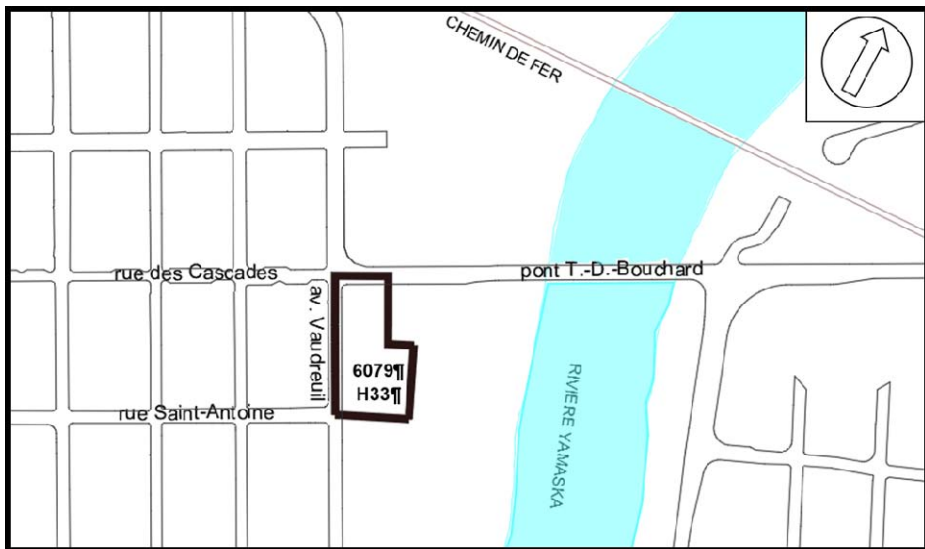
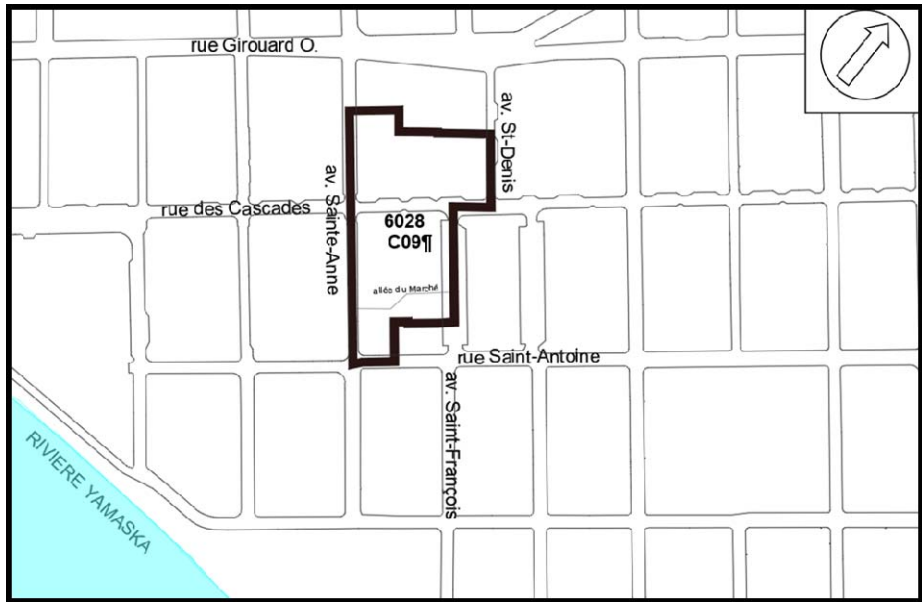
- 1) l'occupation du rez-de-chaussée de l'immeuble commercial par tout usage du groupe « Bureaux non structurants » au **1615, allée du Marché**;
- 2) l'occupation d'un local commercial par une galerie d'art et un atelier d'artiste au **470, avenue Vaudreuil**;
- 3) l'agrandissement d'un immeuble résidentiel afin d'y ajouter 12 logements au **1705, rue Girouard Ouest**;
- 4) l'occupation de l'immeuble par la Maison alternative de développement humain (MADH Inc.) aux **2320-2330, rue Girouard Ouest**.

La nature des projets particuliers se résume comme suit :

Résolution	Nature du projet
Résolution 21-310 (district Cascades)	L'occupation du rez-de-chaussée d'un immeuble commercial par tout usage faisant partie du groupe d'usages « Commerce III (Bureaux non structurants) » sera confirmée au 1615, allée du Marché (lots 1 440 428, 1 440 426-PC, 1 440 427-PC et 1 440 477-PC), dans la zone 6028-C-09.
Résolution 21-308 (district Cascades)	L'occupation d'un local commercial par une galerie d'art et un atelier d'artiste faisant partie du groupe d'usages « Commerce V (Commerce de détail non structurant) » sera confirmée au 470, avenue Vaudreuil (lot 1 439 805), dans la zone 6079-H-33.
Résolution 21-309 (district Cascades)	L'agrandissement d'un immeuble résidentiel doté d'une hauteur de 12,5 mètres, d'une marge avant minimale donnant sur la rue Girouard Ouest de 1,5 mètre, d'une marge latérale de 0,5 mètre, d'un indice d'occupation au sol maximal de 65 % ainsi que d'un empiètement des fenêtres en saillie dans la marge avant donnant sur la rue Girouard Ouest d'au plus 0,75 mètre sera confirmé au 1705, rue Girouard Ouest (lot 6 376 397), dans la zone 6023-C-07.
Résolution 21-311	L'occupation d'un immeuble pour un usage « Centre d'accueil ou établissement curatif »

(district Hertel-Notre-Dame)	<p>faisant partie du groupe d'usages « Institution III (Équipement desservant la population de la région) » et la réduction du nombre de cases de stationnement hors rue à deux au lieu de cinq seront confirmées aux 2320-2330, rue Girouard Ouest (lot 1 965 769), dans la zone 2211-H-12.</p>
------------------------------	---

Les zones 6028-C-09, 6079-H-33, 6023-C-07 et 2211-H-12 sont illustrées sur les croquis ci-dessous :





Des présentations détaillées des projets sont diffusées à l'adresse Web suivante : <https://www.ville.st-hyacinthe.qc.ca/ville/vie-democratique/avis-publics>

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit jusqu'au 4 juin 2021 inclusivement. Des formulaires sont disponibles à cette fin à l'adresse Web précitée.

Tout commentaire transmis par courrier doit être reçu au plus tard le 4 juin 2021 et envoyé à l'adresse suivante :

Services juridiques et greffe
Hôtel de ville de Saint-Hyacinthe
700, avenue de l'Hôtel-de-Ville
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5B2

Tous les commentaires reçus seront transmis aux membres du conseil municipal.

Ces projets contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Les projets de résolutions sont disponibles pour consultation sur le site Web et également à l'hôtel de ville, au greffe, en communiquant au 450 778-8317.

Saint-Hyacinthe, le 19 mai 2021

La greffière adjointe de la Ville,

Me Isabelle Leroux, ll.m.